



MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
en charge des transports terrestres

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N°

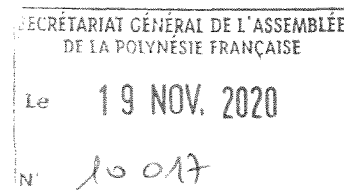
/ MGT

Le Ministre

Papeete, le 19 novembre 2020

Monsieur le Président de la Polynésie française
Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française,,
Mesdames et messieurs les ministres, chers collègues,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs de la presse ,
Cher public,

Madame la représentante,



Vous m'interrogez sur les travaux pour le terminal de croisière international et sa date de mise en service dans l'optique de la reprise du tourisme de croisière après la crise inédite du Covid-19 qui a frappé de plein fouet, à l'instar du monde entier, toute l'activité économique de notre fenua et en particulier notre industrie touristique.

Avant de répondre aux deux questions posées, il me paraît important, au préalable de rappeler à l'ensemble de nos représentants les grandes lignes de ce projet.

Le Port autonome de Papeete va effectivement investir dans l'aménagement d'un terminal de croisière international pour accompagner le développement de cette filière. L'objectif principal est d'améliorer la sécurité et le confort des croisiéristes tout en respectant les contraintes imposées par le code international pour la sûreté des navires (ISPS).

Les caractéristiques de cette structure, comprenant aussi un parking souterrain de 205 places en accord avec la commune de Papeete, ont été fixées en 2019 par une commission technique et validées par le gouvernement. Elle sera implantée sur la parcelle de l'ex OPATTI jouxtant la place Vaïete et est idéalement situé entre les deux épis assurant l'accostage des navires de croisière.

Le bâtiment présentera une surface de plancher de 2 740 m² et pourra accueillir 1 400 passagers des navires de croisières « tête de ligne » avec possibilité d'extension à 2 400 passagers. La bagagerie et la salle d'enregistrement auront chacune une superficie de 750 m².

Un espace dédié à l'artisanat local ainsi qu'une salle d'exposition complètent l'aménagement du site.

Une passerelle piétonne qui sera réalisée par le Pays reliera l'espace du terminal au centre-ville en face de la rue François Cardella qui sera rendue partiellement piétonne.

La continuité de la promenade piétonne du littoral sera maintenue par des espaces connexes au terminal.

Le budget d'investissement de l'opération (hors passerelle prise en charge par la Direction de l'équipement) est estimé à 1,750 milliards de francs.

Une procédure de construction en conception-réalisation a été retenue pour cette opération.

Pour revenir à vos questions, je vous informe que le programme est aujourd'hui bien avancé puisque l'appel à candidatures pour la conception-réalisation du terminal a été lancé en octobre dernier.

Un jury a été constitué et s'est réuni le 04 novembre pour l'ouverture des plis. Quatre candidatures ont été constatées.

Après analyse des offres par le Port autonome, le jury se réunira de nouveau dans la première semaine de décembre afin de retenir trois groupements autorisés à poursuivre la procédure.

Ces derniers disposeront d'un délai de trois mois jusqu'en mars 2021 pour remettre un dossier d'avant-projet sommaire du bâtiment et de ses aménagements.

Le jury choisira au final un des 3 candidats sur la base de cet avant-projet sommaire.

Le démarrage des travaux est prévu en octobre 2021 pour une mise en service du terminal et du parking souterrain en décembre 2022.

Je vous remercie de votre attention.

René TEMEHARO